



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/43/687
11 octobre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
Point 67 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS ADOPTÉES
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE

Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale le rapport sur les activités de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (voir annexe).

ANNEXE

Rapport sur les activités de l'Institut des Nations Unies
pour la recherche sur le désarmement

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION	1 - 5	3
II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL	6 - 10	3
III. PROJETS ACHEVES	11 - 30	4
A. Problèmes de désarmement relatifs à l'espace	11 - 18	4
B. Conférence des instituts de recherche sur le désarmement sur le thème "La recherche sur le désarmement : programme pour les années 90"	19 - 22	6
C. Lettre de l'UNIDIR	23 - 24	6
D. Programme de bourses et de stages	25 - 28	7
E. Publications	29 - 30	7
IV. ACTIVITES EN COURS	31 - 49	8
A. Désarmement classique en Europe	31 - 32	8
B. Conceptions nationales de la sécurité	33 - 36	9
C. Projet pilote relatif à une base de données informatisée sur le désarmement	37 - 45	9
D. Perspectives à moyen terme en matière de désarmement et de limitation des armements	46	10
E. Vérification	47 - 48	11
F. Espace	49	11
V. RELATIONS EXTERIEURES	50 - 54	11
VI. CONCLUSIONS	55	12

/...

I. INTRODUCTION

1. Par sa résolution 39/148 H du 17 décembre 1984, l'Assemblée générale a approuvé le statut de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), qui figure en annexe à ladite résolution.

2. En vertu des dispositions de ce statut, l'Institut, qui existe depuis le 1er octobre 1980, est un organisme autonome créé par l'Assemblée générale dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies aux fins d'effectuer des recherches indépendantes sur le désarmement et sur les questions connexes, de sécurité internationale en particulier, et travaillant en liaison étroite avec le Département des affaires de désarmement.

3. Le statut prévoit que l'Institut travaille sur la base des dispositions du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2 de l'Assemblée), et que ses travaux ont pour objet :

a) De fournir à la communauté internationale des données plus diversifiées et plus complètes sur les problèmes relatifs à la sécurité internationale, à la course aux armements et au désarmement dans tous les domaines, et en particulier dans le domaine nucléaire, afin de faciliter les progrès, par la voie de négociations, vers une sécurité accrue pour tous les Etats et vers le développement économique et social de tous les peuples;

b) De permettre à tous les Etats de participer en connaissance de cause aux efforts de désarmement;

c) De faciliter les négociations en cours sur le désarmement et les efforts suivis qui sont déployés en vue d'assurer une plus grande sécurité internationale à un niveau progressivement inférieur d'armements, nucléaires en particulier, par des études et des analyses objectives et concrètes;

d) D'entreprendre, dans le domaine du désarmement, des recherches plus approfondies, davantage axées sur l'avenir et à long terme, qui aident à mieux comprendre les problèmes qui se posent, et d'encourager des initiatives pour de nouvelles négociations.

4. Le présent rapport, qui est soumis à l'Assemblée générale en application des dispositions du paragraphe 6 de sa résolution 39/148 H, par laquelle elle a invité le Directeur de l'Institut à lui faire rapport chaque année sur les activités de ce dernier a/, porte sur les activités de la période allant de septembre 1987 à septembre 1988.

5. Il est rendu compte des activités du Conseil consultatif pour les études sur le désarmement, qui fait office de conseil d'administration de l'Institut, dans le rapport du Secrétaire général (43/685).

II. ORGANISATION ET METHODES DE TRAVAIL

6. L'Institut a un personnel très peu nombreux qui, en dehors du Directeur, comprend actuellement un directeur adjoint et deux agents des services généraux.

/...

Pour la réalisation des projets inscrits à son programme de recherche, il a surtout recours à des engagements à court terme. Cette méthode de recrutement, qui est adaptée au programme de recherche et conçue en fonction des projets, permet de s'assurer et d'utiliser les services de spécialistes réputés venant aussi bien du système des Nations Unies que de l'extérieur. C'est elle aussi qui a aidé l'Institut à développer ses relations et multiplier les contacts avec d'autres instituts et avec des experts indépendants à travers le monde. Les ressources des services de l'Organisation sont pleinement mises à profit pour assurer la coordination, l'économie et la rentabilité.

7. Dans le cadre de son programme de recherche approuvé, et pour en assurer l'application, l'Institut loue les services d'experts indépendants ou d'organismes de recherche, ou établit avec eux des relations de collaboration. Il se met en rapport avec les personnes qu'il juge qualifiées pour participer à ses différents projets de recherche, délimite le cadre de la recherche et examine ensuite le travail de l'auteur avant sa mise au point définitive, sa publication et sa diffusion. Des groupes composés de personnalités connues pour leur compétence et leur expérience peuvent être constitués pour la conduite de projets de recherche afin qu'ils soient réalisés suivant une démarche pluridisciplinaire et tiennent compte des différents courants de pensée.

8. La procédure suivie pour l'élaborer et la mettre au point est exposée dans chacune des études publiées par l'Institut pour faire comprendre au lecteur que, même si elle a été effectuée dans le cadre du programme de l'Institut et à son initiative, seul l'auteur est responsable de son contenu. Néanmoins, sans prendre parti sur les points de vue exprimés par les auteurs, l'Institut garde la responsabilité de la décision de publier et diffuser les divers travaux.

9. Les contributions volontaires d'Etats et d'organismes publics et privés assurent l'essentiel du financement des activités de l'Institut. Une subvention au titre du coût des postes du Directeur et du personnel est imputée au budget ordinaire de l'ONU, conformément aux dispositions du statut de l'Institut.

10. Au cours de la période considérée, des contributions, qui sont utilisées pour financer le programme de travail de l'Institut pour 1988, ont été versées au Fonds par l'Allemagne, République fédérale d', l'Australie, le Canada, la France, la Norvège, la Suisse et l'Union des Républiques socialistes soviétiques. En outre, en vertu d'un accord avec le Gouvernement japonais, un projet concernant la création d'une base de données sur le désarmement, d'une durée de trois ans (1986-1989), est financé par prélèvement sur le Fonds d'affectation spéciale des intérêts de la contribution du Japon au Compte spécial de l'Organisation des Nations Unies. L'Institut tient à exprimer ici à tous sa gratitude pour leurs généreuses contributions.

III. PROJETS ACHEVES

A. Problèmes de désarmement relatifs à l'espace

11. Le projet de recherche sur ce sujet avait trait aux perspectives et aux conséquences d'une course aux armements dans l'espace et aux moyens de la prévenir.

/...

12. Les travaux de recherche ont été réalisés par un groupe constitué au sein de l'Institut. Pour établir le rapport, l'UNIDIR a travaillé en collaboration avec un groupe d'experts, représentant divers courants de pensée, composé de MM. Alexei Arbatov (Union des Républiques socialistes soviétiques), Yves Boyer (France), James Dougherty (Etats-Unis d'Amérique), Sérgio de Queiroz Duarte (Brésil), Rikhi Jaipal (Inde), Andrei Karkoszka (Pologne), Roberto García Moritan (Argentine), Boris Maiorsky (Union des Républiques socialistes soviétiques), ensuite remplacé par Ednan Agaev (Union des Républiques socialistes soviétiques), et Stephen Freiherr von Welck (République fédérale d'Allemagne).

13. Le rapport sur ces recherches, intitulé Désarmement : problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique b/, réalisé au titre de ce projet a été publié à la fin de 1987 et distribué aux délégations au cours de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale. Ce document de 190 pages identifie et analyse les différentes questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, y compris les utilisations militaires actuelles de l'espace, les innovations possibles, la nature du régime juridique existant et les propositions émanant des Etats en vue de prévenir une course aux armements dans l'espace.

14. Ce rapport est composé des quatre parties suivantes : I. Utilisations actuelles de l'espace; II. Défis technologiques et conceptuels; III. Aspects juridiques d'une course aux armements dans l'espace et moyens de la prévenir; et IV. Propositions et négociations relatives à la limitation des armements dans l'espace.

15. Dans la première partie est brièvement décrite la façon dont l'espace est actuellement utilisé à des fins civiles et militaires.

16. La partie II porte sur les nouvelles armes que le progrès technologique pourrait permettre de mettre au point et les conséquences qui en découleraient. Selon le rapport, l'un des éléments les plus importants du débat actuel sur les armements dans l'espace concerne leurs conséquences, et l'annonce de l'Initiative de défense stratégique des Etats-Unis est un événement important qui en a changé la nature. Dans les sections suivantes, les auteurs cherchent à présenter de façon équilibrée les différents points de vue touchant les conséquences possibles des armes spatiales sur la stabilité stratégique, l'équilibre militaire, la course aux armements et leur limitation.

17. La partie III, consacrée aux aspects juridiques d'une course aux armements dans l'espace et des moyens de la prévenir, décrit les règles de droit international en vigueur touchant la limitation des armements dans l'espace. L'accent y est mis sur deux questions : la situation en matière de légitime défense et de contre-mesures et l'interprétation par les Etats-Unis et l'Union soviétique du Traité concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques qu'ils ont conclu.

18. La partie IV traite des négociations multilatérales et bilatérales en cours visant à prévenir une course aux armements dans l'espace et décrit brièvement le rôle joué par l'ONU concernant la limitation de cette catégorie d'armes. Y sont également exposés les propositions présentées par divers Etats dans le cadre de la Conférence du désarmement et l'état des négociations américano-soviétiques sur la limitation et l'interdiction des armements dans l'espace.

/...

B. Conférence des instituts de recherche sur le désarmement sur le thème "La recherche sur le désarmement ; programme pour les années 90"

19. Cette Conférence, organisée par l'UNIDIR avec l'assistance de l'Institut soviétique de l'économie mondiale et des relations internationales (IMEMO), s'est tenue du 22 au 24 mars 1988 à Sotchi (Union soviétique). L'Institut exprime sa gratitude aux autorités de l'Union soviétique et de la région de Krasnodar, ainsi qu'à l'IMEMO pour le coopération et l'aide reçues dans l'organisation de la Conférence.
20. Cette conférence, à laquelle plus de 50 personnes représentant 40 instituts et organisations de différentes régions du monde ont participé à Sotchi, a aidé à renforcer les liens de coopération au sein de la communauté internationale des chercheurs sur le désarmement et a été l'occasion de débats fructueux sur le schéma théorique du processus du désarmement à poursuivre au cours de la prochaine décennie.
21. Cinq sessions ont eu lieu, au cours desquelles les thèmes suivants ont été débattus :
- a) Le rôle des instituts de recherche sur le désarmement, avec des rapports de John E. Mroz et Wang Shu;
 - b) Moyens et méthodes d'accroissement de la coopération entre instituts, avec des rapports de Gelson Fonseca, Gabriel Olusanya et Jasjit Singh;
 - c) L'état actuel de la recherche sur le désarmement, avec des rapports de Trevor Findlay, Jean-François Guilhaudis et Kurt Spillmann;
 - d) Priorités pour la recherche dans les années 90, avec des rapports de Thomas Enders, Wojciech Multan, Milan Sahovic et Vladimir Shoustov;
 - e) Contribution des instituts de recherche sur le désarmement à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale, avec des rapports de Nazir Kamal et Johan Nordenfeldt.
22. Les participants ont déclaré que l'Institut avait fait oeuvre utile en organisant la Conférence et proposé de convoquer périodiquement des réunions de ce genre. Les actes de la Conférence ont été publiés sous la forme d'un rapport g/, qui a été distribué à toutes les délégations participant à la troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est tenue à New York du 31 mai au 26 juin 1988.

C. Lettre de l'UNIDIR

23. En vue de maintenir et de renforcer la coopération entre les instituts de recherche oeuvrant dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale, et dans des domaines connexes, l'UNIDIR a commencé la publication d'une lettre trimestrielle en 1988. Dans un message reproduit dans le premier numéro, le Secrétaire général a déclaré :

/...

"L'UNIDIR a donc lancé sa lettre d'information à un moment particulièrement propice. Je félicite chaleureusement l'UNIDIR pour cette initiative opportune et pleine d'imagination, qui tend à établir des liens plus étroits et une communication plus large entre tous ceux qui participent à la recherche sur le désarmement et la sécurité internationale. De la sorte, la Lettre de l'UNIDIR servira sans aucun doute la cause du désarmement, en encourageant la recherche et la compréhension universelle, dont ses progrès dépendent tant. Je lui souhaite un entier succès, et j'espère que tous ceux qui travaillent dans le domaine du désarmement lui réserveront un bon accueil."

24. La Lettre met à la disposition des instituts de recherche et des chercheurs un instrument de communication et constitue pour d'autres une source d'information utile. Le premier numéro, publié en mars 1988, traitait de la question de la relation entre le désarmement et le développement et présentait les recherches en cours dans ce domaine. Une approche régionale a été adoptée dans le deuxième numéro, qui a été consacré à l'Afrique. Il a présenté les instituts africains et décrit les recherches qui y étaient en cours sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Le troisième numéro portera sur le désarmement classique en Europe et le quatrième sera consacré à l'Asie. Outre les articles portant sur le sujet principal, les Lettres contiennent également plusieurs rubriques régulières comme le calendrier des conférences et les nouvelles des instituts. La Lettre est une publication trimestrielle bilingue anglais/français.

D. Programme de bourses et de stages

25. Conformément aux dispositions du statut de l'Institut, le Directeur, avec l'approbation du Conseil d'administration, a nommé M. Hylke Tromp du Polemologisch Instituut van de Rijksuniversiteit de Groningue et M. Thomas Barthelemy du Atlantic Council, Washington, D. C., Directeurs de recherche à l'UNIDIR.

26. Le programme ordinaire de bourses de l'Institut permet à des chercheurs de pays en développement d'entreprendre des recherches sur le désarmement au sein de l'Institut. Les boursiers de recherche ont continué à lui apporter une contribution importante dans la réalisation de son mandat et les Etats membres manifestent un intérêt croissant pour ce programme.

27. En 1988, l'Institut a accueilli comme boursiers de recherche M. Nazir Kamal (Pakistan), M. Abdelwahab Biad (Algérie) et M. Edmundo Fujita (Brésil).

28. L'Institut a également accueilli un certain nombre de stagiaires venus du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de France, de République fédérale d'Allemagne et de Suisse.

E. Publications

29. Au cours de la période considérée, sept documents ont été publiés et mis en vente, le public pouvant se les procurer auprès des mêmes points de vente que les autres publications des Nations Unies.

/...

30. Il s'agit des publications suivantes :

- a) La guerre des satellites : enjeux pour la communauté internationale, Pierre Lellouche éd. (Institut français des relations internationales), Genève, UNIDIR, 1987, 42 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.F.87.0.1 (également disponible en anglais sous le titre : Satellite Warfare: A Challenge for the International Community);
- b) The International Non-Proliferation Regime 1987, par David A. V. Fischer, Genève, UNIDIR, 1987, 81 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.87.0.2 (la version française est en préparation);
- c) The Verification Issue in United Nations Disarmament Negotiations, par Ellis Morris, Genève, UNIDIR 1987, 103 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.87.0.4 (la version française est en préparation);
- d) Confidence-Building Measures in Africa, par Augustine P. Mahiga et Fidelis M. Nji, Genève, UNIDIR, 1987, 16 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.87.0.5;
- e) Disarmament: Problems Related to Outer Space, Genève, UNIDIR, 1987, 190 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E.87.0.7 (également disponible en français sous le titre : Désarmement : Problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique);
- f) Interrelationship of Bilateral and Multilateral Disarmament Negotiations/Les relations entre les négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement, Actes de la Conférence de Bakou, 2-4 juin 1988, Genève, UNIDIR, 1987, 258 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E/F.88.0.1;
- g) Disarmament Research: Agenda for the 1990s/Le désarmement : Programme pour les années 90, Actes de la Conférence de Sotchi, 22-24 mars 1988, Genève, UNIDIR, 1988, 164 p., publication des Nations Unies, numéro de vente : GV.E/F.88.0.3.

IV. ACTIVITES EN COURS

A. Désarmement classique en Europe

31. La Conférence de l'Institut sur le désarmement classique en Europe a été reportée à janvier 1989 et se tiendra à Genève. Dans le cadre de sa préparation, des études reflétant diverses perspectives sont publiées en 1988.

32. Des diplomates, de hauts fonctionnaires, des universitaires et des chercheurs représentant diverses écoles de pensée doivent y participer en nombre à peu près égal. Le sujet intéresse non seulement les pays européens et leurs opinions publiques, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale. Pour cette raison, l'Institut souhaiterait s'assurer d'une participation substantielle d'experts d'autres régions et surtout des pays non alignés.

/...

B. Conceptions nationales de la sécurité

33. Le projet relatif aux conceptions nationales de la sécurité des Etats est depuis plusieurs années un élément permanent du programme de travail de l'Institut. L'intention initiale était de publier une série d'études concises, de 30 à 40 pages chacune, établies par des experts des divers Etats et présentant les traits fondamentaux de ces conceptions. Fidèle à ce mode de présentation, l'Institut a publié des études relatives aux conceptions nationales de la sécurité des pays suivants : Yougoslavie, Belgique, Autriche, Union soviétique, Etats-Unis et Chine, par ordre chronologique.

34. Cette série, rédigée de manière systématique, peut faciliter dans une large mesure la compréhension des politiques nationales et permet de mieux apprécier le comportement particulier de chaque Etat dans un contexte plus général. Elle expliquerait aussi certaines des difficultés rencontrées dans le cours des négociations sur le désarmement. Un objectif commun au monde entier, comme la réalisation d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, est adapté de diverses manières en fonction des diverses approches nationales en matière de sécurité, suivant la façon dont chaque Etat perçoit ses intérêts.

35. L'Institut a remanié la représentation et la structure de ces monographies pour s'assurer qu'elles atteignent les objectifs du projet sans avoir un caractère exclusivement descriptif.

36. Ce remaniement effectué, plusieurs monographies portant sur un certain nombre de pays sont en cours d'élaboration avec la coopération d'auteurs qualifiés.

C. Projet pilote relatif à une base de données informatisée sur le désarmement

37. Ce projet, approuvé par le Conseil d'administration de l'Institut à sa quinzième session, qui s'est tenue en septembre 1986, doit durer trois ans et aboutir à la création d'une base de données informatisée sur certains problèmes relatifs à la sécurité et au désarmement. Il est exécuté dans le cadre d'un accord spécifique conclu entre l'Organisation des Nations Unies, l'Institut et le Gouvernement japonais.

38. Dans le cadre du programme d'action établi en 1987, le projet s'est poursuivi en 1988 aux fins d'élargir et de mettre à jour les fichiers témoins informatisés sur les sujets suivants :

a) Les résultats et l'évaluation de l'Acte final d'Helsinki, l'accent étant mis sur les mesures propres à renforcer la confiance et la sécurité;

b) Questions de vérification.

39. Ces fichiers comprennent une série de fiches reproduisant le texte des documents officiels et publics de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et de la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité, et sur le désarmement en Europe, ainsi que des rapports et déclarations

/...

pertinents présentés à l'ONU à la Conférence du désarmement et dans le cadre d'autres instances intergouvernementales, et un autre groupe de fiches d'information portant sur des études scientifiques et universitaires, des ouvrages, des articles et d'autres rapports de caractère non gouvernemental consacrés à ces sujets.

40. En ce qui concerne le projet de recherche de l'Institut sur les perspectives à moyen terme en matière de désarmement et de limitation des armements, le projet sur la base de données a permis d'établir un fichier où sont classés des extraits des documents officiels de l'Assemblée générale sur les questions relatives à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée, la troisième consacrée au désarmement, et compilées les déclarations des représentants des Etats.

41. Un échantillonnage des produits de tous ces fichiers a été distribué à la communauté diplomatique de Genève, ainsi qu'aux instituts de recherche et autres organisations du monde entier qui participent aux recherches menées dans ces domaines et/ou les coordonnent.

42. Comme il est envisagé dans le programme d'action, le projet de l'Institut concernant la base de données est en cours de réalisation, ce qui implique deux principaux types d'activités qui s'influencent mutuellement, à savoir l'établissement de la base de données du projet lui-même et l'étude des possibilités de conclure des accords mutuels concrets aux fins de susciter un double courant d'information entre le projet et les autres instituts de recherche.

43. Les informations relatives au projet et à un échantillonnage de ses produits ont donc été envoyées aux instituts de recherche actifs dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. A la fin d'août 1988, un grand nombre d'entre eux avaient réagi de manière encourageante, fournissant des informations sur leurs propres bases de données et/ou d'autres activités et exprimant le voeu de conclure des accords permettant de susciter un double courant d'information. On a commencé d'élaborer ces accords.

44. Toutes les données stockées dans les fichiers informatisés sont aisément accessibles sur l'écran de contrôle, sous forme de copies de disquettes ou de sorties imprimées sur papier, avec des options souples en matière de traitement des données, qui permettent d'obtenir, par exemple, les textes d'information choisis, la liste des fiches par année ou tout autre cadre chronologique, par Etat, etc., ou d'établir un index par sujet en fonction du mot clef.

45. S'agissant d'un projet pilote, le budget ne prévoit pas de crédits au titre de la distribution fréquente de produits volumineux, surtout sous forme de copie papier. Des échantillons seront néanmoins distribués aux gouvernements et partenaires intéressés.

D. Perspectives à moyen terme en matière de désarmement et de limitation des armements

46. On procède actuellement à une enquête sur les perspectives à moyen terme en matière d'armements et de limitation des armements, qui porte sur les problèmes principaux, les mesures essentielles et les moyens à utiliser en vue d'établir le

/...

calendrier des recherches futures. L'enquête est menée auprès des Etats, d'une part, et des instituts de recherche actifs dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements, d'autre part. Tous les Etats ont été invités à y participer. Quant aux instituts de recherche, on en a sélectionné un certain nombre assurant une représentation équilibrée sous l'angle géographique et politique. On s'occupe actuellement de réunir et d'analyser les réponses. Les résultats de l'enquête seront publiés en 1988-1989.

E. Vérification

47. On a mis en route un projet de recherche intitulé "Conceptions nationales de la vérification", qui analyse en détail les points de vue des Etats participant aux négociations multilatérales sur le désarmement en ce qui concerne le problème de la vérification. Il est prévu que deux rapports de recherche seront achevés en 1988 au titre de ce projet.

48. Un projet distinct sur les aspects techniques de la vérification, commencé en 1988, s'intitulant "Vérification par systèmes aéroportés", a pour but de fournir un guide détaillé sur le potentiel des systèmes aéroportés en matière de techniques de télédétection dans le domaine de la vérification de l'application des accords de limitation des armements, l'accent étant mis sur leurs aspects techniques, juridiques et pratiques.

F. Espace

49. Après le succès du premier projet de recherche sur l'espace, qui a débouché sur la publication de l'Institut intitulée Désarmement : problèmes relatifs à l'espace extra-atmosphérique, un deuxième projet a été mis en route, qui traitera des problèmes de définition et de démarcation dans la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il comporte la mise en commun de l'expérience acquise par un groupe international d'experts scientifiques et juridiques, sous l'égide de l'Institut, qui permettrait de dégager diverses approches possibles que la communauté internationale pourrait adopter afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

V. RELATIONS EXTERIEURES

50. L'Institut a envoyé des représentants à la quinzième session extraordinaire de l'Assemblée générale. A cette occasion, de nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites du fonctionnement de l'Institut et ont recommandé de lui accorder un appui financier plus important.

51. L'Institut a maintenu une étroite coopération avec le Département des affaires de désarmement, assurant la complémentarité et la coordination de leurs activités. Il demeure également en contact avec d'autres organismes des Nations Unies et organes de l'ONU actifs dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

52. Plusieurs aspects de ses activités ont contribué au développement des relations avec d'autres instituts de recherche, par exemple le recours à leurs services pour appliquer le programme de recherche, l'organisation de la Conférence

/...

des instituts de recherche qui s'est tenue à Sotchi (Union soviétique) et la publication de la Lettre trimestrielle. Le Directeur et le Directeur adjoint ont accepté des invitations à prendre la parole dans des universités et des établissements avec lesquels l'Institut entretient des rapports. Il a également accueilli durant le cours de l'année un certain nombre de visiteurs représentant des gouvernements, des organisations et des instituts.

53. Dans le cadre de son programme de conférences publiques, l'Institut, avec la coopération du Service de l'information des Nations Unies et en liaison avec l'Institut international de recherches sur la paix de Genève (Geneva International Peace Research Institute), a organisé au Palais des Nations à Genève, le 18 avril 1988, un colloque relatif aux négociations entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur les armes nucléaires et spatiales.

54. Le Conseil d'administration a demandé au Directeur de lancer une campagne énergique pour assurer à l'Institut de nouvelles contributions volontaires qui permettront de financer son programme d'activités de recherche. La campagne d'appels de fonds qui a donc été organisée a déjà donné certains résultats. Dix-sept nouveaux donateurs se sont engagés à verser des contributions volontaires durant la période considérée ou les ont effectivement versées. Le budget de 1989 dispose ainsi d'un montant de recettes assurées supérieur de 51,73 % à celui du budget de 1988.

VI. CONCLUSIONS

55. L'Institut continue à s'acquitter du mandat que lui confère son statut. Mais il ne pourra poursuivre sa tâche de manière satisfaisante que s'il dispose de ressources financières plus sûres et plus importantes et d'un personnel plus nombreux.

Notes

a/ Les précédents rapports sur les activités de l'Institut ont été publiés en annexe aux documents A/38/475, A/39/553, A/40/725, A/41/676 et A/42/607.

b/ Publication des Nations Unies, numéro de vente GV.F.87.O.7.

c/ Publication des Nations Unies, numéro de vente GV.F.88.O.3.
